

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	71 (1999)
Heft:	2
Artikel:	Trottoirs : le "fourre tout" urbain
Autor:	Weil, Marcos
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROTTOIRS : LE «FOURRE TOUT» URBAIN

Te trottoir est un élément banal de notre environnement. A tel point qu'on oublie qu'il est chargé de significations, d'attentes et que ses usages sont nombreux et divers.

LE TROTTOIR, REFLET D'UN SYSTÈME DE VALEURS

Alors que la marche à pied est le mode de déplacement de la quasi totalité de la population, les piétons ne bénéficient que d'un espace très restreint pour se déplacer : le trottoir. De plus ils doivent le «partager» avec tout ce qui ne trouve pas place sur la chaussée (éclairage, signalisation, arbres, parcomètres, panneaux publicitaires, containers, vélos, etc.) et ce qui déborde des immeubles (bacs à fleurs, terrasses, étalages, etc.).

Cette division de l'espace (qui n'est pas vraiment un partage de l'espace) reflète avant tout un système de va-

leurs que les normes professionnelles ont codifié, les faisant ainsi passer pour des données objectives.

LE TROTTOIR, ELEMENT DE SECURITE

La sécurité qu'offre un trottoir est à la fois évidente et paradoxale : en délimitant un espace protégé pour les piétons, le trottoir crée de fait un site propre pour les véhicules, incitant les conducteurs à adopter des vitesses peu compatibles avec l'environnement traversé. Cette vitesse est alors source de nouveaux dangers.

Ne bannissons pas pour autant les trottoirs (en tout cas pas tant que les automobilistes continueront à oublier qu'ils sont aussi piétons dès leur véhicule garé). La mixité piétons/véhicules crée une situation qui oblige une prise en considération mutuelle entre piétons et automobilistes. Cela n'est possible que dans certaines situations particulières, lorsque le nombre et l'ampleur de conflits est limité. De plus certaines catégories de personnes (notamment les enfants et les personnes âgées) peuvent ressentir un sentiment d'insécurité et d'inconfort. D'ailleurs, dans certains cas, notam-

ment à proximité des écoles, le trottoir lui-même n'est pas ressenti comme un élément suffisant pour la sécurité. On voit alors surgir, des barrières et autres glissières de sécurité qui littéralement mettent le piéton en cage.

LE TROTTOIR, UN ELEMENT À USAGES MULTIPLES...

Le trottoir n'est pas qu'un couloir à piétons. Sa fonction première de permettre aux piétons d'accéder partout se complète d'usages techniques ou décoratifs : sa bordure haute remplace le caniveau d'autrefois, son sous-sol est truffé de canalisations et conduites et en surface il sert de lieu d'exposition et d'espace d'accueil d'une foule d'objets hétéroclites.

Sans qu'elle soit codifiée, cette pression exercée sur un espace aussi restreint amène à découpage du trottoir en trois «sous-espaces» :

- le long de la façade, c'est un espace de déplacement lent. Les piétons entrent et sortent des immeubles et des magasins, s'arrêtent pour regarder les vitrines, contournent les étalages ou les terrasses, s'appuient le long des murs;

«Trottoir - cage » devant l'école



La sécurité au pied du mur



- en bordure de chaussée, c'est un espace privilégié pour l'implantation d'objets fixes: arbres, luminaires, parcomètres, etc;

- entre les deux (pour autant qu'il y ait de la place), c'est l'espace de circulation par excellence.

...ET DE LARGEUR VARIABLE

Ce n'est pas seulement la densité des piétons ou celle des objets qui détermine la largeur d'un trottoir. Il faut également tenir compte de la proportion entre la largeur de la chaussée et celle des trottoirs. La plupart des grands boulevards parisiens ont été conçus avec une répartition de 2/3 pour la chaussée et 1/3 pour les trottoirs.

LE CONFORT

Le confort des trottoirs participe aussi à l'amélioration de la sécurité. Dans cette optique, deux types d'actions urgentes seraient souhaitables :

- la suppression des obstacles architecturaux (trottoirs non abaissés devant les passages piétons) qui constituent autant d'entraves à la mobilité de nombreuses personnes;

- le désencombrement des trottoirs. L'aménagement des espaces publics ne doit pas toujours être synonyme de construction, d'implantation de nouveaux objets urbains. Un «nettoyage par le vide» est aussi une saine mesure de mise en valeurs des espaces.

NOUVEAUX USAGES

Rollers, skateboards, patins à roulettes sont les nouveaux modes de déplacement de la jeune génération qui préfère rouler que marcher. Certains s'en plaignent ne tolérant pas ce qu'ils considèrent comme un envahissement et demandent des mesures de ségrégation.

Espérons toutefois qu'on n'en vienne pas à établir un «code du trottoir» après le code de la route! Probablement

que comme toute évolution, celle-ci va nécessiter encore quelque temps avant que les gens s'adaptent et considèrent comme tout à fait normal de se déplacer sur roulettes.

150 ANS DE TROTTOIRS

Dans son sens moderne de chemin surélevé réservé à la circulation des piétons, le terme «trottoir» est apparu en 1835. Depuis plus de 150 ans, le trottoir est donc resté figé dans sa forme d'origine.

C'est que sous son aspect modeste le trottoir constitue tout simplement l'élément essentiel qui permet à nos villes d'être habitées. Alors accordons-lui l'espace qu'il mérite pour accueillir en toute sécurité et confort tous les bipèdes à pied ou sur roulettes.

Marcos Weil

Peu de place, beaucoup de demande



«Trottoir-alibi»

